RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01227
Numéro SIREN : 812 685 154
Nom ou dénomination : ADEMIS

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2018 sous le numéro de dépôt 12545

ADEMIS - Sarl au capital de 10.000 euro
409 route de la Gare – 84470 – CHATEAUNEUF DE GADAGNE
RCS : Avignon 812 685 154 0000 13

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2018

Le 06 Septembre 2018 à 16 Heures
Au Siège Social, à Chateauneuf de Gadagne, 409 route de la Gare
Les associés de la Société ADEMIS se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents
Représentante de la Société ADEPACK
Mme Céline BARRACHINA épouse DAINELLI,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
26 SEP. 2018
ARRIVÉE

Demeurant à : 42, Rue des Cyprès – 13750 Plan d'Orgon
Titulaire de..... 50 parts.

Monsieur Alain DAINELLI, demeurant à 13750 – PLAN D'ORGON
Titulaire de..... 50 parts.

Total égal au nombre de parts100 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Alain DAINELLI préside la réunion en sa qualité de gérant en exercice.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Analyse des comptes de la société
 Rapport de gestion de l'exercice
 Arrêté des comptes de l'exercice social 2017/2018
 Affectation des Résultats
 Perspectives 2018/2019
 Questions diverses

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés
- Le rapport de gestion de la gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion de la gérance.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Le rapport a été commenté et toutes les explications données par le Gérant ont été entendues par les associés qui sont parfaitement au courant de la situation de l'Entreprise.

Personne ne demandant plus la parole, le Président passe au vote de la résolution suivante figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance, décident de considérer comme définitifs les résultats de l'Entreprise se résumant de la manière suivante :

- Chiffre d'Affaires …….. 2[illegible]
- Résultat courant avant Impôts. 56.182 €
- Impôts payé au Trésor Public.. 9.288 €
- RESULTAT NET COMPTABLE ……. 46.894 €

Le total du Bilan s'élève à : ……. 301.022 €

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
25 SEP. 2018
ARRIVÉE

Ils approuvent les comptes et donnent QUITUS au Gérant pour la gestion de l'exercice arrêté au 30 Avril 2018.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A : L'UNANIMITE

AD CD

DEUXIEME RESOLUTION

Les résultats de l'Entreprise permettent une distribution des bénéfices et les Associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Mise en réserves Extraordinaires 6.894.00 €
- Distribution aux Associés de la somme de .. 40.000.00 €

Cette distribution de résultats se fera en fonction des parts sociales possédées par les actionnaires, savoir :

50 % à Monsieur Alain DAINELLI, soit 20.000 €
50 % à la Société ADEPACK, soit 20.000 €

Les sommes arrêtées ci-dessus sont désormais disponibles dans les comptes courants ouverts aux noms des associés dans les livres de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A : L'UNANIMITE

Il est ensuite évoqué l'avenir de la Société et ses perspectives et toutes les explications sont données aux Associés sur les chantiers en cours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés, après lecture.

Mme Céline BARRACHINA
Représentante de la Sté ADEPACK

ADEPACK
472 ROUTE DE LA GARE
84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE
TEL 04 90 87 70 41

Mr Alain DAINELLI
Gérant de la Société

Hélène HUREL

Expert-comptable

SOCIETE ADEMIS

409 Route de la Gare

84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

DOSSIER FINANCIER

PERIODE DU 01/05/2017 AU 30/04/2018

Certifié

1, allée du Sirocco ZA la cigalière - 84250 LE THOR
Tél : 04.90.48.52.86 – Email : helenehurel@orange.fr

Société ADEMIS

409 ROUTE DE LA GARE

84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

DOSSIER FISCAL

HUREL Hélène
1, ALLEE DU SIROCCO
ZA LA CIGALIERE IV
84250 LE THOR
04.90.48.52.86.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01052017	et clos le	30042018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société ADEMIS	409 ROUTE DE LA GARE
SIRET 8 1 2 6 8 5 1 5 4 0 0 0 2 1	84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	13 217	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétivité ☐

Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers côtées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
HUREL Hélène 1, ALLEE DU SIROCCO ZA LA CIGALIERE IV 34250 LE THOR *Tél:* 04.90.48.52.86.	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 18/09/2018 Lieu CHATEAUNEUF DE GADAGNE Qualité et nom du signataire: GERANT Signature DAINELLI ALAIN
Tél:	

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise : Société ADEMIS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 409 ROUTE DE LA GARE 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Numéro SIRET * : 81268515400021

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30042018 Net 3	Exercice N-1 clos le 30042017 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	69 540	030	16 063	53 477	34 790
	Immobilisations financières * (1)	040	5 700	042		5 700	4 800
	Total I (5)	044	75 240	048	16 063	59 177	39 590
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	67 666	052		67 666	25 940
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	69 984	070		69 984	115 162
	Créances (2) — Autres * (3)	072	9 618	074		9 618	7 628
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	37 219	086		37 219	8 740
	Charges constatées d'avance *	092	57 358	094		57 358	7 114
	Total II	096	241 845	098		241 845	164 584
	Total général (I+II)	110	317 085	112	16 063	301 022	204 174

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	10 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	1 000	1 000
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	4 838	8 808
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	46 894	42 529
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	62 731	62 338
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	37 726	47 562
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		27 640
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	15 046	42 042
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 11 217)	172	60 520	24 592
	Produits constatés d'avance	174	125 000	
	Total III	176	238 291	141 836
	Total général (I + II + III)	180	301 022	204 174

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	27 793
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	34 588
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : Société ADEMIS

30/04/2018

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	1 000
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		3 976
Total des déductions diverses	350	4 976

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ADEMIS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	50 016
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	43 149
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30042018 N° SIRET 81268515400021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ADEMIS

ADRESSE (voie) 409 ROUTE DE LA GARE

CODE POSTAL 84470 VILLE CHATEAUNEUF DE GADAGNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	50
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination ADEPACK

N° SIREN (si société établie en France) 489243006 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Adresse : N° 472 Voie ROUTE DE LA GARE

Code postal 84470 Commune CHATEAUNEUF DE GADAGNE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DAINELLI Prénom(s) ALAIN

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 030847 N° Département 13 Commune ALLAUCH Pays FRANCE

Adresse : N° 42, Voie RUE DE CYPRES

Code postal 13750 Commune PLAN D ORGON Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Société ADEMIS

409 ROUTE DE LA GARE

84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE

ANNEXES FISCALES

HUREL Hélène
1, ALLEE DU SIROCCO
ZA LA CIGALIERE IV
84250 LE THOR
04.90.48.52.86.

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation de l'entreprise : Société ADEMIS

30/04/2018

PRODUITS A RECEVOIR	
- PAR CICE JANV A AVRIL 18	1 232

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise.: Société ADEMIS

30/04/2018

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- 0104 ADEPACK LOC VEHICULE	2 431		
- 0105 ADEPACK ASSURANCE AUTO	553		
- 0401 SCI MGS LOYER 2T2018	3 282		
- 0401 SCI MGS LOYER 2T2018	328		
- FINANCO	265		
- MAAF YALE 310118 310718	46		
- AVIVA RC CHQ9000002	452		
- CCA ACOMPTE S/ MACHINE	50 000		

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DGFIP N°2069-RCI-SD 2018

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/05/2017 au 30/04/2018												
Dénomination de l'entreprise :	Société ADEMIS										**Néant**	
SIREN de l'entreprise	8	1	2	6	8	5	1	5	4	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés										Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :												
SIREN de la société déclarante												
Dénomination de la société mère :												
SIREN de la société mère												

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)

CREANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %] + [ligne 2 x 9 %] + [[ligne 3 x 7 %] + [ligne 4 x 9 %]] x 10/90 + ligne 5)		3 880
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1) hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	55 435
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnité de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés	
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice	

CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)	

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES